

ADOPTE à l'unanimité

Monsieur le Maire : On va passer aux dossiers présentés par Mme CERQUEIRA. En son absence c'est Mme LAFAYE qui va présenter ces délibérations

**Dossiers présentés par Mme LAFAYE, Adjointe au Maire**

**N° 33/22 Tarifs des activités périscolaires - Décision**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DE Mme LAFAYE, Adjointe au Maire

VU l'avis de la Commission Parcours éducatifs, Jeunesse réunie le 30 mars 2022 ;

APRES AVOIR DELIBERE

Monsieur le Maire : Je rappelle qu'on a fait le choix, en cette période de crise et en fonction de ses conséquences sur le pouvoir d'achat, de ne pas augmenter et de ne pas indexer les augmentations de tarifs à la hauteur des coûts qui sont les nôtres car rien que sur l'alimentaire on est sur des hausses de 10, 15, 20, 30 %, sur les transports c'est la même sanction. Hier on a voté le gel des taux malgré une communication erronée qui est faite car l'augmentation des 3.4 % sont le fait du choix de l'Etat et non celui de la collectivité territoriale. Voyez qu'on essaye autant que possible avec les marges de manœuvre réduites qui sont les nôtres, de ne pas aggraver la situation du pouvoir d'achat et de pouvoir maintenir des prix abordables. Ce qui est important pour les tarifs associés et pour permettre la facilitation du travail notamment pour la gente féminine sur les questions d'accueil périscolaire mais aussi sur l'alimentation de qualité car outre l'augmentation de 1 % nous avons mis en place un nouveau dispositif qui permet d'accroître l'offre de qualité en terme de cantine scolaire par l'introduction plus importante du bio de label ou encore sur la proposition élargie de menu végétarien et alternatif à l'attention des populations qui le souhaiteraient.

VALIDE les tarifs suivants applicables à compter du 1er septembre 2022 :

Tranches de quotient	Restauration	
	Ambarésiens	Hors commune (sauf ULIS)
0-232	0.76 €	4.14 €
233-400	1.50 €	4.20 €
401- 550	2.12 €	4.27 €
551-700	2.60 €	4.34 €
701-850	3.36 €	4.41 €
851-1000	3.44 €	4.48 €
1001-1300	3.55 €	4.51 €
1301-1600	3.74 €	4.55 €
+ de 1601	3.90 €	4.71 €
PAI	0.56 €	
Repas ponctuel	5.50 €	

Enseignants	4.81 €
AVS, EVS	2.33 €
Personnel municipal	3.25 €
Repas SSIEG enfants maternels	4.28 €
Repas SSIEG enfants primaires	4.30 €
Repas SSIEG adultes	4.43 €

<i>Tranches de quotient</i>	<b>Tarifs matin/soir par tranche horaire des accueils périscolaires</b>
0-232	0.68 €
233-400	0.70 €
401- 550	0.74 €
551-700	0.76 €
701-850	0.84 €
851-1000	0.87 €
1001-1300	0.89 €
1301-1600	0.93 €
+ de 1601	0.97 €

<b>Transport scolaire</b>	<b>Abonnement mensuel</b>
Matin ou soir	4.02 €

<i>Tranches de quotient</i>	<b>ALSH mercredi ou vacances scolaires ½ journée sans repas</b>
0-232	1.18 €
233-400	1.43 €
401- 550	1.71 €
551-700	2.06 €
701-850	2.18 €
851-1000	2.95 €
1001-1300	3.56 €
1301-1600	4.28 €
+ de 1601	5.11 €

Tranches de quotient	ALSH mercredi ou vacances scolaires ½ journée avec repas
0-232	1.99 €
233-400	3.00 €
401- 550	3.90 €
551-700	4.74 €
701-850	5.94 €
851-1000	6.51 €
1001-1300	7.29 €
1301-1600	8.18 €
+ de 1601	9.20 €

Tranches de quotient	ALSH mercredi ou vacances scolaires journée entière
0-232	2.24 €
233-400	3.60 €
401- 550	4.61 €
551-700	5.58 €
701-850	7.73 €
851-1000	8.64 €
1001-1300	8.99 €
1301-1600	10.00 €
+ de 1601	11.43 €

Tranches de quotient	ALSH mercredi ou vacances scolaires journée entière avec PAI
0-232	2.06 €
233-400	2.89 €
401- 550	3.61 €
551-700	4.34 €
701-850	5.07 €
851-1000	5.80 €
1001-1300	7.26 €
1301-1600	8.42 €
+ de 1601	10.19 €

ADOPTE à l'unanimité